



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Aide aux communautés de communes pour la mise en place de systèmes d'information géographique

Rapport n° CP/2011/778

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général a adopté en novembre 2005 un dispositif visant à accompagner les communautés de communes dans le développement de systèmes d'information géographique (SIG). Ce dispositif comprend notamment un volet d'aide financière pour l'acquisition d'une solution logicielle. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions dans ce cadre.

Le dispositif d'aide à la mise en place de systèmes d'information géographique (SIG) permet, outre le suivi méthodologique et technique du projet, un soutien financier aux communautés de communes pour l'acquisition de la solution logicielle de gestion des données cadastrales par les communes membres de l'EPCI.

Dans ce cadre, les subventions portent sur l'étude préalable, l'acquisition de la solution logicielle et l'intégration des données cadastrales, selon les modalités d'accès à l'aide arrêtées dans la délibération instituant le dispositif.

Le dispositif d'assistance en matière de SIG prévoit la possibilité d'intervenir lors de la réalisation de l'étude préalable, subventionnée à hauteur de 50 % de son coût TTC, l'aide étant plafonnée à 5 000 €. Par ailleurs, une subvention représentant 50 % du coût HT de l'achat de la solution logicielle peut également être attribuée, celle-ci étant limitée à 10 000 €. Le dispositif exclut le coût de la maintenance de l'assiette subventionnable.

Sous réserve de la mise en place des crédits nécessaires demandés dans le cadre du budget supplémentaire soumis au vote de l'assemblée départementale lors de sa séance plénière du 24 octobre 2011, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de deux subventions.

La première concerne la **communauté de communes du Grand Ried**, qui a décidé de se doter d'un système d'information géographique accessible aux neuf communes de la collectivité. Cette opération a été recensée dans l'annexe financière du contrat de territoire Marckolsheim – Grand-Ried.

La mise en œuvre progressive a débuté par l'acquisition et l'installation du logiciel « Matrix » au siège de chacune des communes permettant la consultation des données cadastrales. Cette installation a été complétée par une formation des utilisateurs communaux. Par ailleurs, les données cadastrales (plan et données littérales) ont été intégrées dans l'application et feront l'objet de mises à jour annuelles.

Le coût du projet s'élève à 7 570 € H.T, soit 9 053 € TTC.

Suite à l'avis favorable de la Commissions du Développement des Territoires, il pourrait être envisagé d'attribuer à la communauté de communes du Grand Ried une participation financière de **3 785 €**, représentant 50 % du montant hors taxes de l'investissement, pour la mise en place d'un système d'information géographique.

La seconde demande émane de la **communauté de communes du Sultzerland**, qui sollicite l'aide du Conseil Général pour la réalisation d'une étude préalable à l'installation d'un SIG, opération également recensée dans l'annexe financière du contrat de territoire Hattgau - Sultzerland. Cette étude constituera une aide à la décision finale pour les élus de la collectivité lors du choix de la solution logicielle et des matériels techniques nécessaires à son fonctionnement.

L'intervention du prestataire a permis de dresser un bilan des outils et des moyens existants, qui portent essentiellement sur l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et les réseaux secs et humides, et d'évaluer les besoins réels exprimés par les collectivités membres de la structure intercommunale.

Suite aux entretiens avec les futurs utilisateurs, le prestataire a établi que la consultation des données cadastrales (plans, orthophotos...) reste prioritaire, mais ils souhaitent également pouvoir créer et gérer des données thématiques et la production de cartes dans le cadre d'études ponctuelles et de valorisation du territoire.

Le coût de l'étude s'élève à 10 820 € HT, soit 12 940,72 € TTC.

Sur proposition de la Commission du Développement des Territoires, il pourrait donc être envisagé d'attribuer à la communauté de communes du Sultzerland le montant maximum de l'aide, soit **5 000 €**, pour la réalisation d'une étude préalable à l'installation d'un système d'information géographique.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24529	204-20414-20	35 000,00 €	10 000,00 €	8 785,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 785 € à la communauté de communes du Grand Ried pour la mise en place d'un système d'information géographique intercommunal,

- 5 000 € à la communauté de communes du Hattgau - Sultzerland pour la réalisation d'une étude préalable à l'installation d'un système d'information géographique.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL